

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 18 mai 2026 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 12 mai 2026 s'est réuni le lundi 18 mai 2026 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CARUHEL Maud, PASCAL Alain, CARDOIT Patrick, VERDIER Françoise, BORDERIE Philippe, NOSMAS Karen, BLANCHARD Stéphane, QUERE-GRIMES Joëlle, Adjoint. BROUET Véronique, MARTINO Stéphane, LALANNE Christine, BLANC Nathalie, GASSER Anne-Laure, EL AMRANI Nadia, BAYLE Romain, MAROT Emilie, JONES Jason, FEYRIT Pierre, FAISANDIER Luc, CASAGRANDE Serge, BELACEL André, BIANCHI Stéphane, FAURE Sonia, BONNET Christelle, ROTACH Christelle, DEHAUT Bruno, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : CHASTAING Séverine, CERUTI Michel, BORDERIE Sophie, CHAUFFOURNIER Pierre-Yves, CLARE Nathalie, PERALI Valérie,

Pouvoirs : de CHASTAING Séverine à PASCAL Alain, de CERUTI Michel à QUERE-GRIMES Joëlle, de BORDERIE Sophie à HOCQUELET Joël, Maire, de CHAUFFOURNIER Pierre-Yves à VERDIER Françoise, de CLARE Nathalie à FAURE Sonia, de PERALI Valérie à ROTACH Christelle

G.05

Exonération des redevances d'occupation du domaine public

Monsieur Farid OUCHAIT, gérant du Food Truck « la Pause Gourmande » occupe un emplacement sur la plaine de la Filhole (à proximité du skate park).

Suite aux intempéries du mois de janvier et aux crues exceptionnelles (inondations) du mois de février, l'accès à la plaine de la Filhole a été interdit à tout public (du 11/02 jusqu'à la sécurisation du site).

De ce fait, Monsieur OUCHAIT n'a pas pu exercer son activité professionnelle.

Par conséquent, il est proposé d'accorder une exonération de la redevance d'occupation du domaine public à M. OUCHAIT pour les mois de janvier, février et mars 2026 (3 mois) soit un montant de 537,60€.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Décide** d'accorder une exonération des redevances du domaine public à Monsieur Farid OUCHAIT pour les mois de janvier, février et mars 2026
- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Votants : 33 - Abstentions : 00 - Exprimés : 33
Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 18 mai 2026

Le Secrétaire de séance
Alain PASCAL



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

